



CONDITIONS PARTICULIÈRES ISFCT 2016-2017

PARTICIPATION FINANCIÈRE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Cas des demandeurs d'emploi indemnisés par les ASSEDIC :

Un dossier fourni par votre conseiller POLE EMPLOI pourra être complété à la rentrée par l'établissement. Renseignez-vous auprès du conseiller et informez l'établissement de votre futur statut lors de votre candidature.

Bourses nationales :

La formation n'ouvre pas droit aux bourses.

COUVERTURE SOCIALE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES ÉTUDIANTS

L'inscription à la sécurité sociale étudiante est obligatoire.

Jusqu'à 20 ans, l'étudiant reste ayant droit de ses parents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Au-delà et jusqu'à 28 ans, l'étudiant bénéficie du régime social étudiant : **la cotisation s'élevait à 215 € pour l'année scolaire 2015-2016** (Le tarif 2016-2017 sera connu ultérieurement).

Cas des demandeurs d'emploi indemnisés ou non par les ASSEDIC :

Selon les directives de la CPAM, l'affiliation payante est obligatoire pour tous dans un premier temps. L'établissement est tenu de recouvrer les cotisations dès la rentrée pour le compte de l'URSSAF. De ce fait, aucun retard de cotisation ne sera toléré.

La cotisation pourra faire l'objet d'un remboursement après expiration de l'année universitaire soit à compter du 01/10/2017, sur présentation des justificatifs mensuels délivrés par les ASSEDIC et des éventuels bulletins de salaire couvrant les mois d'été. Chaque mois doit être couvert soit par les allocations soit par un salaire.

HEBERGEMENT

L'établissement Saint Gabriel/Saint Michel envisage de proposer un internat pour les étudiants de l'enseignement supérieur à la rentrée de septembre 2016, avec possibilité de restauration le soir.

De nombreuses locations sont également proposées dans le bourg de Saint-Laurent-sur-Sèvre pour les étudiants du Pôle Enseignement supérieur St Gab' Sup. Adressez-vous à la Mairie et au secrétariat de l'Enseignement supérieur.

RESTAURATION

L'accès à la restauration le midi est proposé aux étudiants de l'ISFCT pour un prix de **5€80 le repas, payable au forfait** selon l'échéancier de paiement général.

Le tarif 2016-2017 sera confirmé ultérieurement.

Aucun ticket repas ne pourra être vendu unitairement. Respectez le planning de restauration donné dès la rentrée. Les repas non consommés ne pourront être remboursés.

Attention !

Pour des raisons d'organisation et d'efficacité pour le confort de tous, il est impératif que :

- ***Tous les documents demandés soient apportés le jour de la rentrée y compris les copies du carnet de vaccination à jour***
- ***Tous les chèques soient apportés sous enveloppe le jour de la rentrée y compris le chèque de la sécurité sociale étudiante si besoin.***
Les chèques seront établis au nom de : ISFCT OGEC St Gabriel-St Michel

Nous vous remercions pour votre aimable attention.